

**Décrets, arrêtés, circulaires**

**Textes généraux**

**Ministère de l'emploi et de la solidarité**

Arrêté du 26 avril 2002 fixant la liste des centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles et des laboratoires associés

NOR: MESP0221569A

La ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu l'arrêté du 29 juin 2001 modifié relatif aux centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles ;

Vu l'avis de l'Institut de veille sanitaire ;

Sur proposition du directeur général de la santé,

Arrête :

**Article 1**

La liste des centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles est fixée ainsi qu'il suit pour la période du 1er janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2004 :

Centre national de référence des arbovirus :

Unité de biologie des infections virales émergentes (centre de recherche Mérieux Pasteur),  
Institut Pasteur de Paris ;

Laboratoire associé : Institut de médecine tropicale, Le Pharo-Marseille Armées, service de santé des armées.

Centre national de référence des arbovirus et virus influenzae dans la région Antilles-Guyane :

Laboratoire de virologie, Institut Pasteur de la Guyane.

Centre national de référence des bactéries anaérobies et du botulisme :

Unité des toxines et pathogénie bactérienne, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des Bordetella :

Unité des Bordetella, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des Borrelia :

Unité de bactériologie moléculaire et médicale, Institut Pasteur de Paris ;

Laboratoires associés :

- unité d'écologie des systèmes vectoriels, Institut Pasteur de Paris ;

- institut de bactériologie, université Louis-Pasteur de Strasbourg ;

- service de bactériologie, hôpital Cochin - Saint-Vincent-de-Paul, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence du charbon :

Unité des toxines et pathogénie bactérienne, Institut Pasteur de Paris ;

Laboratoire associé : laboratoire des aliments, Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Centre national de référence des Campylobacter et Helicobacter :

Unité EA 516 - Bactériologie et épidémiologie des infections digestives ;

Université Victor-Segalen de Bordeaux-II.

Centre national de référence des Chlamydiae :

Unité EA 516 - Bactériologie ;

Université Victor-Segalen de Bordeaux-II.

Centre national de référence des Corynebacterium diphtheriae :

Unité biodiversité des bactéries pathogènes émergentes, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des entérovirus :

Laboratoire de virologie, hospices civils de Lyon, domaine Rockefeller.

Centre national de référence des Escherichia coli et Shigella :

Unité biodiversité des bactéries pathogènes émergentes, Institut Pasteur de Paris ;

Laboratoire associé : service de microbiologie, hôpital Robert-Debré, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence des fièvres hémorragiques virales :

Unité de biologie des infections virales émergentes (centre de recherche Mérieux-Pasteur à Lyon), Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des *Haemophilus influenzae* :

Laboratoire central de microbiologie, centre hospitalier universitaire de Purpan, Toulouse.

Centre national de référence des légionelles :

Laboratoire de microbiologie, faculté RTH Laennec, université Claude-Bernard, Lyon-I.

Centre national de référence des *Leishmania* :

Laboratoire de parasitologie, centre hospitalier universitaire de Montpellier.

Centre national de référence de la leptospirose :

Unité de bactériologie moléculaire et médicale, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des *Listeria* :

Laboratoire des *Listeria*, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence de la maladie de Creutzfeldt-Jakob iatrogène :

Fédération de neurologie, hôpital de La Salpêtrière, INSERM U 289, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence de la résistance aux antibiotiques :

Unité des agents antibactériens, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des méningocoques :

Unité des *Neisseria*, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des mycobactéries :

Laboratoire des mycobactéries, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence de la résistance des mycobactéries aux antituberculeux :

Service de bactériologie-hygiène, groupe hospitalier La Pitié-La Salpêtrière, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence de la mycologie et des antifongiques :

Unité de mycologie moléculaire, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence de la chimiosensibilité du paludisme :

Laboratoire de parasitologie-mycologie, hôpital Bichat - Claude-Bernard, Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Laboratoire associé : Institut de médecine tropicale, Le Pharo, Marseille Armées, service de santé des armées.

Centre national de référence de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone :

Université Pierre-et-Marie-Curie, Paris-VI .

Centre national de référence de la chimiorésistance du paludisme dans la région Antilles-Gyane :

Laboratoire de virologie, Institut Pasteur de la Guyane.

Centre national de référence de la peste et autres yersiniozes :

Unité de bactériologie moléculaire et médicale, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des pneumocoques :

Laboratoire de microbiologie, hôpital européen Georges-Pompidou, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence de la rage :

Unité de la rage, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des Rickettsia, Coxellia et Bartonella :

Unité des rickettsie, faculté de médecine, université de la Méditerranée Aix - Marseille-II.

Centre national de référence des Salmonella :

Unité biodiversité des bactéries pathogènes émergentes, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence des streptocoques :

Service de microbiologie, hôpital de l'Hôtel-Dieu, université de Paris-VI, Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Laboratoire associé : département de microbiologie et d'hygiène, centre hospitalier universitaire Trousseau, faculté de médecine de Tours.

Centre national de référence des toxémies staphylococciques :

Département de microbiologie, faculté RTH Laennec, université Claude-Bernard, Lyon-I.

Centre national de référence des Trichinella :

Service de parasitologie-mycologie, centre hospitalier universitaire Cochin - Port-Royal, Paris, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence des vibrions :

Unité du choléra et des vibrions, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence du VIH :

Département de microbiologie et virologie, centre hospitalier universitaire Bretonneau, faculté de médecine de Tours ;

Laboratoires associés :

Laboratoire de virologie, hôpital Bichat, Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Institut national de la transfusion sanguine, Paris ;

Laboratoire de virologie, hôpital Charles-Nicolle, Rouen.

Centre national de référence du virus influenzae, région Nord :

Unité de génétique moléculaire des virus respiratoires, Institut Pasteur de Paris.

Centre national de référence du virus influenzae, région Sud :

Laboratoire de virologie, hospices civils de Lyon, domaine Rockefeller.

Centre national de référence des virus des hépatites à transmission entérique (hépatites A et E) :

Laboratoire de virologie, hôpital Paul-Brousse, Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Laboratoire associé : laboratoire de biologie clinique, hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce.

Centre national de référence des virus des hépatites B et C :

Laboratoire de carcinogénèse hépatique, faculté de médecine de Necker - Enfants malades.

Centre national de référence associé : Centre national de référence des virus des hépatites B et C pour la surveillance en transfusion sanguine :

Institut national de la transfusion sanguine ;

Laboratoire associé : laboratoire de bactériologie virologie hygiène, hôpital Avicenne, Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Centre national de référence des virus entériques :

Laboratoire de virologie, centre hospitalier universitaire de Dijon.

Article 2

L'arrêté du 17 mars 1998 modifié par l'arrêté du 24 novembre 1999 fixant la liste des centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 avril 2002.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général

de la santé :

Le chef de service,

P. Penaud